



COL·LOQUI DE
JUSTÍCIA CONSTITUCIONAL
DEL PRINCIPAT D'ANDORRA

Les 60 ans de la Cour européenne des droits de l'homme
Retour vers le passé, analyse du présent, réflexions sur le futur

Andorra la Vella
Vendredi 12 juillet 2019

Jeudi 11 juillet 2019

Arrivée des participants à l'hôtel ANDORRA PARK HOTEL
C. Les Canals, 24
AD500 Andorre la Vieille

T +376 877 777 recepcioipark@andorraparkhotel.com

20h30 Dîner de bienvenue pour les participants déjà arrivés en Andorre à la pergola du jardin

Vendredi 12 juillet 2019

9h45
Ouverture du colloque :

Allocution du Président du Tribunal Constitutionnel, M. Dominique Rousseau;
Allocution du Chef du Gouvernement d'Andorre, M. Xavier Espot Zamora.

Photographie de groupe



COL·LOQUI DE
JUSTÍCIA CONSTITUCIONAL
DEL PRINCIPAT D'ANDORRA

I.

La construction de la jurisprudence

*Présidence de M. Josep-Delfi Guàrdia Canela
Vice-Président du Tribunal Constitutionnel d'Andorre*

La construction prétorienne

10h15

La création du standard européen ou le temps des arrêts fondateurs

Mme Maria Itziar Gómez Fernández, *Profesor titular de Derecho constitucional, Letrada du Tribunal Constitutionnel espagnol*

10h45

Entre stabilisation et régression du standard ou le temps de la subsidiarité

M. Francisco Javier García Roca, *Professeur de droit constitutionnel à l'Université Complutense de Madrid*

Débat

11h30 *Pause café*

La (re)construction institutionnelle

11h45

La révolution annoncée des Protocoles n°11, 14, 15 et 16 ou la métamorphose judiciaire espérée

M. Michel de Salvia, *Ancien juriconsulte de la Cour européenne des droits de l'homme*

12h15

Les adaptations procédurales ou l'accélération du traitement des requêtes

M. Pascal Dourneau-Josette, *Professeur associé à l'Université de Strasbourg, Chef de division, Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme*

Débat





COL·LOQUI DE
JUSTÍCIA CONSTITUCIONAL
DEL PRINCIPAT D'ANDORRA

13h15 Invitation par Mme Jocelyne Caballero, Ambassadrice de France en Andorre, au cocktail organisé pour la Fête nationale





COL·LOQUI DE
JUSTÍCIA CONSTITUCIONAL
DEL PRINCIPAT D'ANDORRA

II.

L'adhésion à la jurisprudence

Présidence de Dominique Rousseau
Président du Tribunal Constitutionnel d'Andorre

La transfiguration des ordres juridiques nationaux

15h00

Retour sur la reconnaissance internationale de l'Etat andorran (après l'arrêt *Drozid et Janousek c. France et Espagne*) **M. Josep Dallerès Codina**, *Ancien Ambassadeur d'Andorre auprès du Conseil de l'Europe*

15h30

La prise en compte de la jurisprudence européenne par le Tribunal Constitutionnel d'Andorre **Mme Jordane Arlettaz**, *Professeur à l'Université de Montpellier*

L'interaction avec les ordres judiciaires nationaux

16h00

L'interaction parlementaire ou le dialogue institutionnel entre l'Assemblée Parlementaire et les parlements nationaux

M. Pierre-Yves Le Borgn, *Ancien Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ancien rapporteur général sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme*

16h30

L'interaction judiciaire ou l'institutionnalisation du dialogue avec le Protocole n°16. (Analyse de la première saisine par la Cour de cassation)

M. Daniel Ludet, *Conseiller honoraire à la Cour de cassation, ancien membre du Conseil supérieur de la Magistrature*

Débat

17h15 *Pause café*





COL·LOQUI DE
JUSTÍCIA CONSTITUCIONAL
DEL PRINCIPAT D'ANDORRA

III.

La contestation de la jurisprudence
Présidence de Joan Manel Abril Campoy
Membre du Tribunal Constitutionnel d'Andorre

17h30

Les contestations épisodiques : l'exemple espagnol

M. Marc Carrillo, *Professeur à l'Université Pompeu Fabra*

18h00

L'acceptabilité des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

M. Frédéric Krenc, *Avocat au Bureau de Bruxelles, Directeur de la Revue Trimestrielle des Droits de l'Homme (RTDH)*

Débat

18h45

Conclusions

Mme Laurence Burgorgue-Larsen, *Membre du Tribunal Constitutionnel d'Andorre*

20h30 Dîner en ville dans un restaurant typique andorran (prière de confirmer l'assistance)